



## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 9 novembre 2021

Date d'annonce publique et de convocation : 28 octobre 2021

Présents: M. Marc LENTZ, Mme Sylvie STEINMETZ, MM. Marc GREIS, Ady GOEBEL et Fernand WEYER, Mmes Léa MAI et Martine BIRKEL, MM. Nico LEMMER et Claude DUPONT  
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absent et excusé: /

No.: 06/2021-4

**Taxes communales : construction – introduction de nouvelles taxes**

---

### LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant la nécessité d'introduire de nouvelles taxes dans le domaine de la construction ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

- de fixer les tarifs comme suit :

Domaine	Dénomination	Unité	Tarif
Construction	caution colonne d'incendie	forfait	300,00 €
	caution bouche d'incendie	forfait	500,00 €
	eau potable pendant la durée du chantier (partie fixe)	forfait / chantier	140,00 €
	eau potable pendant la durée du chantier (partie variable)	m3	2,30 €
	caution (remise en état trottoir, voirie, etc.) dans le cadre d'une nouvelle construction	/m front	200,00 €
	caution dans le cadre d'un renouvellement d'un raccord particulier	forfait	2 500,00 €

- prie l'autorité supérieure compétente d'approuver la présente décision.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Biwer, le 15 novembre 2021

Marc LENTZ  
bourgmestre

Pierre BAYONNOVE  
secrétaire communal